



Alphonse Bernard CA inc.
Comptables agréés

**Le point sur la
situation économique et
financière du Québec**

Le 4 novembre 2008



La ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Madame Monique Jérôme-Forget, a annoncé des mesures visant à permettre aux Québécois et aux entreprises de mieux faire face aux impacts de la crise financière. Voici les mesures :

1. Soutenir le revenu des ménages

1.1 Hausse de 71 à 73 ans de la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REÉR

Le gouvernement du Québec propose que, à compter de l'année d'imposition 2009, l'âge limite pour la conversion des RPA et des REER passe de 71 à 73 ans. Cependant, il est essentiel que le gouvernement fédéral donne suite à la proposition du gouvernement du Québec pour que cette mesure prenne effet.

1.2 Report d'une année des remboursements au Régime d'accession à la propriété

Le gouvernement du Québec propose de reporter pour l'année d'imposition 2009 l'obligation de rembourser les sommes retirées d'un REÉR dans le cadre d'un RAP. Cependant, il est essentiel que le gouvernement fédéral donne suite à la proposition du Québec pour que cette mesure prenne effet.

1.3 Hausse de 1 500 \$ à 2 000 \$ en 2009 du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite

Le gouvernement annonce que le montant maximal des revenus de retraite admissibles au crédit d'impôt sera porté de 1 500 \$ à 2 000 \$ en 2009. De plus, ce montant sera indexé au taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers à compter de 2010.

2. Protéger le pouvoir d'achat des ménages

2.1 Hausse de 1,58 % à 2,36 % du taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers pour 2009

Pour l'année d'imposition 2009, en raison de la hausse des prix à la consommation, le taux d'indexation s'établira à 2,36 %. Cette indexation s'applique aux seuils de revenu imposable de la table d'imposition ainsi qu'à la plupart des crédits d'impôt.

2.2 Pleine indexation des prestations d'aide de dernier recours pour 2009, incluant celles des ménages aptes au travail

Le gouvernement annonce que les prestations du Programme d'aide sociale, à l'intention des ménages aptes au travail, seront désormais pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie. Cette mesure prendra effet à compter du 1er janvier 2009 et elle s'appliquera pour les années suivantes.

3. Augmenter les liquidités des entreprises, notamment pour celles du secteur manufacturier

3.1 Financement additionnel de 1 milliard de dollars pour les entreprises, principalement les PME

Le gouvernement mettra en place un programme d'aide pour le financement des entreprises performantes qui connaissent des difficultés financières attribuables à la conjoncture. Ce programme permettra d'offrir jusqu'à 1 milliard de dollars de liquidités additionnelles aux entreprises québécoises d'ici la fin de 2010.

L'aide financière prendra la forme d'un financement direct aux entreprises ou d'une garantie de remboursement lorsqu'il s'agit d'un prêt contracté auprès d'une institution financière reconnue.

Les détails de ce nouveau programme seront dévoilés prochainement par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.